

**AVIS PUBLIC  
DÉROGATION MINEURE**

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné, directeur général greffier-trésorier de la Municipalité de L'Islet :

Que le conseil de la Municipalité de L'Islet devra statuer, lors d'une séance ordinaire qui aura lieu le lundi 4 août 2025 à 19 h 30 en présentiel (284, boulevard Nilus-Leclerc, L'Islet) ainsi qu'en vidéoconférence, sur la demande de dérogation suivante :

**Nature et effet :**

L'immeuble ci-après décrit est situé dans la zone résidentielle 141Ad1 du règlement de zonage de la Municipalité de L'Islet. Il s'agit du lot portant le numéro cadastral suivant : 2 938 687.

**Dérogation mineure**

La demande de dérogation mineure vise à accepter la construction d'un chalet de dimensions 16 pieds x 44 pieds (soit 4,88 mètres x 13,41 mètres) au lieu de 24 pieds x 44 pieds (7 mètres x 13,41 mètres). La largeur de la façade du chalet serait de 16 pieds au lieu de 24 pieds comme exigés par la réglementation en vigueur.

La demande vise donc à déroger aux dispositions de l'article 3.12 du règlement de zonage, notamment la note 9 qui stipule que dans la zone agricole et les îlots déstructurés, la largeur minimale de la façade pour les quatre (4) côtés d'un bâtiment à usage résidentiel (chalet) doit être de 7 mètres (24 pieds).

**Identification du site concerné :**

- Adresse : 59, route Centrée-Lafeuille
- Numéro de lot : 2 938 687

Lors de cette séance, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ À L'ISLET, CE 18 JUILLET 2025.



Michel Pelletier

Directeur général greffier-trésorier